

---

**IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT**

---

Nom

---

Prénom

---

Courriel (@enap.ca)

---

Téléphone

---

Adresse complète**ENCADREMENT**

---

Directeur d'encadrement**LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE**

- La lettre de recommandation du directeur d'encadrement.
- La lettre de motivation de candidature.
- Un curriculum vitae.
- Une copie du relevé de notes du trimestre.
- Le formulaire rempli dans le délai imparti.

**DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE**

Je certifie être étudiant à temps complet et j'autorise les membres du *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* à prendre connaissance de mon dossier académique. Je ne dispose pas de bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.

---

Signature de l'étudiant

---

Date

## ***BOURSE D'EXCELLENCE DE CHEMINEMENT À LA MAÎTRISE AVEC RECHERCHE (M. Sc.)***

Sous réserve du respect des critères et modalités d'obtentions et de versement prévus ci-après, l'ENAP attribue la Bourse d'Excellence de cheminement de 9 000 \$ à la M. Sc., par versements de 3 000 \$ répartis sur trois trimestres universitaires, par voie de concours une fois par année. La bourse vise à favoriser le cheminement dans la scolarité et l'avancement dans la rédaction du projet de mémoire et du mémoire. Cette bourse est cumulable avec la Bourse d'Admission.

### **Personne admissible à la bourse**

Tout étudiant à la M. Sc. qui est actuellement dans sa scolarité avec au moins neuf crédits de terminés ou dans la rédaction de son projet de mémoire peut déposer sa candidature selon les critères et modalités définies ci-dessous.

### **Modalités d'évaluation**

Le *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* est composé de deux professeurs et de la direction des programmes Formation à la recherche. Ce Comité d'évaluation se réunit pour l'attribution des bourses en septembre de chaque année.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- la moyenne cumulative et le relevé de notes de la maîtrise avec recherche;
- la durée des études;
- la lettre de motivation de l'étudiant;
- la lettre du directeur d'encadrement mentionnant un cheminement adéquat (progression effective respectant la durée des études) et les réalisations en recherche (incluant les livres, ouvrages édités, articles, chapitres, rapports et notes de recherche);
- d'autres réalisations figurant au curriculum vitae de l'étudiant prenant en compte l'avancement en carrière.

### **Critères et modalités d'application**

- Avoir une moyenne cumulative minimale de 3,7 sur 4,3.
- Être inscrit à un régime d'études à temps complet.
- Ne pas dépasser la durée des études (9 trimestres).
- Être sans bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.
- Fournir une lettre de recommandation du directeur d'encadrement (originalité du projet de recherche, publication, engagement dans des activités de recherche, cheminement, etc.).
- Fournir un curriculum vitae.
- Fournir une copie du relevé de notes de la maîtrise avec recherche.
- Fournir une lettre de motivation.
- Transmettre le formulaire rempli accompagné des documents prescrits dans le délai imparti.

## Modalités de versement

La bourse est versée par tranche de 3 000 \$ chaque trimestre pendant trois trimestres universitaires. Le versement trimestriel est effectué selon l'évaluation du cheminement de l'étudiant au trimestre visé. Le versement suivra l'émission de la facture des droits de scolarité et frais afférents du trimestre, après la date limite d'abandon de cours sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité.

Le versement trimestriel est conditionnel :

- au maintien du régime d'études à temps complet;
- au maintien d'une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,7 sur 4,3 pour la scolarité;
- à la progression dans le projet de mémoire et le mémoire permettant de compléter le programme d'études en trois ans.

L'étudiant répondant aux conditions de la Bourse d'Excellence peut, à chaque trimestre, demander par courriel à [formation-recherche@enap.ca](mailto:formation-recherche@enap.ca) que le versement de la bourse soit imputé à son solde.

L'ENAP se réserve le droit d'imputer le versement de la Bourse d'Excellence à tout solde au dossier universitaire de l'étudiant, seul l'excédent le cas échéant, sera versé à l'étudiant.

L'étudiant doit effectuer au moins une demande de bourse auprès d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien, au cours de sa première année d'admissibilité à ce type de bourse. À cet effet, le directeur d'encadrement assiste et appuie l'étudiant dans la préparation de la demande.

À l'exception des bourses des principaux organismes subventionnaires québécois ou canadien, le soutien financier externe n'est pas plafonné. Cependant, les boursiers des principaux organismes subventionnaires québécois ou canadien ne peuvent cumuler ces sources de financement avec les bourses institutionnelles de l'ENAP. Le Bureau de la recherche informera la Formation à la recherche des récipiendaires et des versements des bourses des organismes subventionnaires québécois ou canadien. L'étudiant qui bénéficie déjà de la Bourse d'Excellence de l'ENAP pourra recevoir un dernier versement trimestriel de la bourse institutionnelle au trimestre du premier versement de la bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.

En cas d'absence autorisée (trois maximum) ou de congé parental (trois trimestres au maximum), le versement de la bourse prévu est reporté d'autant de trimestres. La période admissible ne peut être réduite par une absence autorisée ou un congé parental.

Le versement de la bourse est interrompu de manière définitive en cas de suspension imposée comme sanction par le Comité de discipline, d'abandon du programme de maîtrise avec recherche, d'un changement de programme, de fermeture réglementaire du dossier ou d'exclusion par l'institution, ou si l'étudiant termine son programme de maîtrise avec recherche avant la fin de la durée de la bourse.

L'étudiant qui abandonne son programme de maîtrise avec recherche, après le versement de la bourse et de la date limite d'abandon sans frais, est tenu de rembourser le versement du trimestre en cours.

### **Modalités de renouvellement**

La Bourse d'Excellence de cheminement à la M. Sc. est pour une année. Elle n'est pas renouvelable.

### **Période et modalités de transmission de candidature**

Le concours pour solliciter la Bourse d'Excellence de cheminement à la M. Sc. est ouvert à la même période de chaque année universitaire. Il revient à l'étudiant de valider sur le site Web de l'ENAP la date d'ouverture et de fermeture dudit concours pour déposer sa demande dans les délais impartis.

- Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin de chaque année pour un début de versement au trimestre d'automne.

L'étudiant doit déposer le dossier complet de candidature par courriel à [formation-recherche@enap.ca](mailto:formation-recherche@enap.ca).

Le directeur d'encadrement doit transmettre la lettre de recommandation à la même adresse courriel lorsque le concours est ouvert.